

BILAN DE L'AUTO ECOLE ASSOCIATIVE IMAJ Octobre 2020 – Octobre 2021

1. Identification de l'association

Association IMAJ – Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes
Siège social sis 22 Avenue du Champ Bacon – 95 400 VILLIERS-LE-BEL
Téléphone : 01 34 39 16 00
Mail : imaj@imaj95.fr
N°Siret : 344 820 645 2000 58
Présidente : Michèle ALART
Directeur général : Bruno DUMAS

Adresse du local d'enseignement
22 Avenue du Champ Bacon – 95 400 VILLIERS-LE-BEL
Mail : aea@imaj.fr
Téléphone : 07 68 25 50 95

2. Identification de l'action

2.1 Caractéristique des publics concernés et fonctionnement

L'auto-école d'IMAJ accueille des jeunes et adultes à partir de 18 ans (hommes et femmes), orientés par d'autres services d'IMAJ : la Prévention spécialisée, les Pôles d'Insertion par l'Activité économique et Inclusion sociale, ou par nos partenaires externes : Missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, les espaces emplois, le Pôle emploi etc.

Les bénéficiaires sont des personnes en difficulté d'inclusion sociale et/ou d'insertion professionnelle pour lesquels le permis de conduire répond à un besoin de mobilité et d'entrée dans un parcours intégré d'accès à l'emploi ou à la formation.

D'octobre 2020 à octobre 2021 l'auto-école a accueilli **70 nouveaux bénéficiaires** sur un total de **183 inscrits**, dont 99 femmes et 84 hommes.

a. Statut sur le marché de l'emploi pour les inscrits en 2020 :

| | |
|---------------------------------|----|
| Emploi durable (CD, CDD+6 mois) | 5 |
| Emploi temporaire, intérim | 15 |
| Emploi aidé | 10 |
| Inactif en formation | 98 |
| En recherche d'emploi | 25 |
| Sans activité professionnelle | 30 |

b. Tranche d'âge

Nous avons accueilli d'octobre 2020 à octobre 2021, **175 jeunes de 18 à 25 ans, 6 élèves de 26 à 35 ans et 2 inscrits de plus de 35 ans.**

c. Niveau d'instruction pour les 197 élèves

Le niveau de qualification des bénéficiaires en 2020 est pour le plus grand nombre inférieur ou égal au CAP/BEP

| | Nombre de personnes |
|---|---------------------|
| Jamais allé à l'école | 4 |
| Primaire à la 3 ^{ème} , Brevet des collèges, CAP/BEP | 89 |
| Baccalauréat, Brevet professionnel | 90 |

d. Fonctionnement

Marquée par la crise sanitaire qui a réduit le temps d'activité de l'Auto-école d'IMAJ en 2020, les actions habituellement proposées n'ont pas pu se tenir au même rythme que les années précédentes. C'est le cas des voyages pédagogiques qui n'ont pu être réalisés. En octobre 2020, les actions ci-dessous ont été mises en place :

- ❖ **Des ateliers de préparation pour le passage de l'ASR** : pour les jeunes de moins de 21 ans n'ayant pas passé l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2, nous proposons aux élèves de les accompagner dans la préparation de cette épreuve. Ils passent ensuite l'ASR avec une personne habilitée. Ainsi, une fois le permis obtenu, ils peuvent demander la fabrication de leur titre définitif. D'octobre 2020 à octobre 2021, une session d'ASR s'est tenue, elle concernait 6 participants.
- ❖ **Cours de préparation à l'examen du code de la route** : nous avons proposé autant que faire se peut des séances de cours de code à des groupes limités. En raison de la taille des salles et dans le respect du protocole sanitaire, les élèves doivent à présent se préinscrire en salle de code par un sms au moniteur qui anime la séance. Ce dernier, durant la correction prend le temps d'expliquer au groupe les règles du code de la route, les subtilités du vocabulaire utilisé et de répondre à leurs questions. Suite au deuxième confinement, plus aucune séance de code n'a pu avoir lieu en présentiel suite aux annonces du 1^{er} Ministre. L'apprentissage du code s'est donc fait entièrement à distance à partir du 02 novembre 2020 et a repris en présentiel à partir du 31 mai 2021.
- ❖ **Séances de soutien individuel personnalisées** : lorsque les enseignants du code de la route détectent d'importantes difficultés chez un bénéficiaire ou à la demande de ce dernier, ils proposent une prise en charge individuelle afin que le découragement ne soit pas une source d'échec.

- ❖ D'octobre 2020 à octobre 2021, nous avons effectué 47 heures de soutien individuel pour 14 personnes en grande difficulté pour lesquelles cet accompagnement individuel s'est révélé essentiel. Ces séances individuelles ont permis aux bénéficiaires d'avancer à leur rythme sans être confrontés au regard des autres membres du groupe. Ils ont ainsi pu reprendre peu à peu confiance en eux avant de réintégrer les séances collectives.
- ❖ **Stages de code intensif** : dont le but est de favoriser une progression plus rapide des élèves au code de la route et mobiliser sur une période relativement courte, en favorisant ainsi leur apprentissage. D'octobre 2020 à octobre 2021, nous avons organisé deux sessions de code intensif de deux jours au mois d'octobre 2020, à la veille du deuxième confinement, et de trois jours au mois de juillet 2021.
- ❖ **Cours de conduite** : les cours de conduite (sur boîte manuelle et sur boîte automatique) ont été dispensés aux bénéficiaires dès qu'ils ont obtenu leur code. Contrairement à ce que l'on faisait auparavant, les séances de conduite de deux heures étaient préconisées par candidat pour éviter la multiplication des désinfections entre chaque passage.
- ❖ **Session d'examen blanc** : l'auto-école met en place des sessions d'examen blanc avant les dates d'examen (code et conduite) pour permettre aux candidats de mieux se préparer et appréhender le cadre de l'examen final. Les examens du code se sont déroulés sur le site de Villiers-le-Bel et ont rassemblé des élèves de tous les territoires confondus. L'objectif était ainsi de les mettre en situation d'examen, avec des personnes inconnues de façon à diminuer leur angoisse le jour du passage réel de l'examen du code. De la même manière, nous avons aussi mis les bénéficiaires en situation d'examen pour la conduite en changeant de moniteur. Nous avons proposé environ 96 heures de code et 65 heures de conduite, tout cela dans le respect des mesures barrières.
- ❖ **Suivi des participants** : le suivi des participants se fait par les éducateurs et la cheffe de service/CISP, en lien avec le prescripteur. Après la fermeture de l'auto-école du 16 mars au 14 mai 2020 et du 02 novembre 2021 au 30 novembre 2021, des rencontres physiques ont été limitées mais les éducateurs référents, les enseignants de la conduite et la cheffe de service ont entretenu le lien par téléphone avec les jeunes. D'octobre 2020 à octobre 2021, ces procédés ont été maintenus.

3. Conventions

Pour l'année 2020, l'auto-école a bénéficié de 50 000 € de subvention dans le cadre de son action au sein des quartiers prioritaires Politique de la Ville, dont 5 000 € pour le territoire de la Communauté de communes du Haut Val d'Oise, 10 000 € pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et 35 000 € pour l'action globale de l'auto-école.

En ce qui concerne la formation à l'ASR et à la sécurité routière, une subvention de 2 000 € a également été attribuée à l'auto-école, dans le cadre du PDASR.

● SIÈGE SOCIAL ●

22 Avenue du Champ Bacon - 95400 Villiers-Le-Bel

TÉL : 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr

SITE INTERNET www.imaj95.fr -  Association IMAJ

SIRET : 34482064200058

Numéro d'activité : 11950496295

NAF : 8899B

Enfin, l'Auto-école a bénéficié de 142 520 € de Fonds Social Européen dans le cadre de son action « auto-école favorisant la remobilisation dans un parcours d'insertion » ; de 2 500 € attribués par la ville de Fosses pour l'accompagnement des jeunes fossatussiens, 4 500 € dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté de Commune du Haut Val d'Oise.

4. Bilan de l'action

D'octobre 2020 à octobre 2021, 183 élèves ont participé à l'action de l'auto-école. Malgré les difficultés liées aux nombreuses fermetures et la baisse d'activité généralisée dues à la crise sanitaire, l'auto-école a maintenu ses activités en veillant aux consignes sanitaires et a assuré le suivi des élèves.

Taux de réussite par filière*

| | 1 ^{ère} présentation | 2 ^{ème} présentation | 3 ^{ème} présentation | 4 ^{ème} présentation | 5 ^{ème} présentation |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| B Boite manuelle | 43% | 62% | 46% | 71% | 100% |
| BEA Boite automatique | 33% | 67% | 100% | NC | NC |

Nombre d'heures moyens de formation*

| | 1 ^{ère} présentation | 2 ^{ème} présentation | 3 ^{ème} présentation | 4 ^{ème} présentation | 5 ^{ème} présentation |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| B Boite manuelle | 34,3 H | 38,65 H | 46,58 H | 45,21 H | 53,75 H |
| BEA Boite automatique | 33,56 H | 32,5 H | 58,75 H | NC | NC |

● SIÈGE SOCIAL ●

22 Avenue du Champ Bacon - 95400 Villiers-Le-Bel

TÉL : 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr

SITE INTERNET www.imaj95.fr - [in](#) [f](#) Association IMAJ

SIRET : 34482064200058

Numéro d'activité : 11950496295

NAF : 8899B